

AVIS PUBLIC

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Matanie.

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le 24 novembre 2021, la résolution numéro 650-11-21 relative à la majoration des tarifs pour les usagers du service de transport sur le territoire de la MRC de La Matanie :

« **RÉSOLUTION NUMÉRO 650-11-21**

TRANSPORTS COLLECTIF ET ADAPTÉ – TARIFICATION 2022

CONSIDÉRANT QUE la tarification du billet et du livret pour les services en transport adapté et collectif est demeurée la même depuis août 2010;

CONSIDÉRANT la hausse constante des coûts des services en transport;

CONSIDÉRANT les objectifs de développement et le maintien des services actuellement offerts dans un souci de logistique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie sont d'avis qu'il y a lieu de majorer et d'harmoniser les tarifs relatifs aux services de transport sur l'ensemble du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie fixe les tarifs pour les services aux usagers des transports collectif et adapté sur l'ensemble du territoire comme suit :

Titre de transport (un passage)	Tarification 2022 Transports collectif & adapté
Payé comptant au chauffeur (monnaie exacte)	4,00 \$
Payé au comptoir ou électroniquement	3,50 \$
Livret (12 passages)	40,00 \$
Demi livret (6 passages)	20,00 \$
Abonnement mensuel régulier (passage illimité – non transférable)	110,00 \$
Abonnement mensuel étudiant (passage illimité – non transférable)	65,00 \$

QUE les nouveaux tarifs entrent en vigueur conformément à l'article 48.41 de la *Loi sur les transports*, soit dans les trente (30) jours suivant la publication dans un journal et l'affichage dans les véhicules d'une copie certifiée conforme de la présente résolution;

QUE la présente résolution soit transmise au ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel.

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
SUJETTE À RATIFICATION
à Matane, ce 8^e jour de décembre 2021.

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière,
Line Ross, M.B.A. »

Conformément à la *Loi sur les transports* et aux formalités de publication, les nouveaux tarifs entreront en vigueur le 15 janvier 2022.

Les titres de transport et les abonnements sont en vente à la MRC de La Matanie au 158, rue Soucy, 2^e étage, à Matane.

Pour informations et réservations : Transports collectif et adapté (418) 566-2001

Fait à Matane, ce 8^e jour de décembre 2021.

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line Ross, M.B.A.